



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

N°2018/017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

L'an deux mille dix-huit le jeudi 22 mars 2018 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 mars 2018

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 2

Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Jean-Michel MORER

Absents excusés : 4

Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/finances du 8 mars 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur MORAUX,

APRES en avoir délibéré,

PAR 19 voix POUR (Mesdames et Messieurs MORER, BOURGUIGNON, MORAUX, BERTHAUX, EBERHART, LEGUAY, FASSI, PANE, MEZE, MARQUEZ, YEROMONAHOS, GONON, VASSELON, DA CRUZ, FONKING, WALGER, AMBROSIO, BEN MABROUK, RAMDAN) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs GUILA-CORNIL, CAIN, MAGLIOZZI, KRAEMER)

APPROUVE le Compte Administratif de la commune pour l'année 2017 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 1 209 232.15 Euros et un excédent d'investissement de 531 276.45 Euros.

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 1 209 232.15 Euros de la façon suivante :

- 482 118.67 € en section d'investissement,
- 727 113.48 € resteront en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

